Pour scolariser un élève au lycée de l'Hyrôme à Chemillé-en-Anjou à la rentrée 2024

en Seconde CAP – PSR (Production et service en restaurations)

Condition requise : l'élève est scolarisé(e) pendant l'année 2023-2024 :

- soit en 3^{ème}
- soit en 2^{nde} bac pro dans le cadre d'une réorientation

Pour être guidés dans les démarches qui suivent, n'hésitez pas à contacter l'établissement d'origine (public ou privé)

1ère étape Demande d'affectation à faire avec l'aide du collège d'origine

➤ A partir d'avril 2024*

Pour les familles : ouverture du Téléservice affectation (TSA) pour consulter les offres de formation (accessible sans identifiants de connexion) à l'adresse suivante : www.teleservice.ac-nantes.fr

> En mai 2024

Par les familles : saisie des vœux sur le Téléservice affectation (TSA) pour les élèves de 3^{ème} (accessible avec identifiants de connexion)

→ Fin juin 2024

Pour les familles : consultation des résultats d'affectation sur le Téléservice affectation (TSA).

<u>2^{ème} étape</u> – Inscription pour les élèves affectés au lycée de l'Hyrôme en Seconde CAP PSR

Fin juin 2024

Pour les familles : accès au Téléservice inscription (TSI)

➤ Début juillet 2024

Pour les familles : déplacement au lycée de l'Hyrôme pour une inscription définitive

* Les dates annoncées sur cette fiche correspondent au calendrier de l'an passé en attendant le calendrier officiel fixé par le Rectorat de Nantes pour la rentrée 2024.

Retrouvez toute l'actualité du lycée de l'Hyrôme sur notre site

https://hyrome.paysdelaloire.e-lyco.fr

et sur notre Instagram : lyceedelhyrome



